

RÉSEAU CANADIEN DE CHERCHEURS DANS LE DOMAINE DU MARCHÉ DU TRAVAIL ET DES COMPÉTENCES

DEMANDE DE PROPOSITIONS SUR LES POLITIQUES DE SOUTIEN DU REVENU ET L'EMPLOI

La présente est une demande de propositions (DP) pour des études dans le domaine des politiques de soutien du revenu et de l'emploi. Il s'agit de l'un des domaines où les travaux sont commandés dans le cadre du Réseau canadien de chercheurs dans le domaine du marché du travail et des compétences (RCCMTC), appuyé par Ressources humaines et Développement social Canada. Les coordonnateurs de ce programme de recherche sont David Green (Université de la Colombie-Britannique) et John Myles (Université de Toronto).

Le RCCMTC prévoit subventionner de 5 à 10 recherches dans ce domaine. Les études subventionnées donneront généralement de nouvelles preuves empiriques pour soutenir la prise de décisions stratégiques fondées sur des preuves. Ces études doivent montrer la qualité des documents soumis à l'examen par des pairs et des revues scientifiques, et on encourage les auteurs à les présenter plus tard à ces tribunes (en mentionnant en bonne et due forme la source de financement). Le budget normal d'une étude de ce type est de 15 000 \$ (TPS en sus le cas échéant).

Pour les besoins de l'aide à la recherche, le produit des recherches sera un document de travail examiné par des pairs. L'auteur conserve les droits d'auteur de la recherche. Le document de travail figurera parmi la série de recherches du RCCMTC et sera également affiché sur le site Web de RHDS. Il se peut que les résultats soient également présentés dans le bulletin de recherche de RHDS.

Les documents de travail doivent avoir de 20 à 40 pages, bien qu'ils puissent excéder légèrement cette norme pour fournir suffisamment de détails sur les méthodes utilisées, les résultats obtenus, et l'examen de l'incidence stratégique.

Les propositions doivent présenter de nouvelles recherches non subventionnées par d'autres organisations. Toutefois, les recherches proposées peuvent avoir un lien avec des recherches subventionnées ailleurs ou encore leur servir de compléments.

Les chercheurs peuvent se servir du budget pour exécuter toute tâche jugée nécessaire pour s'acquitter des dépenses légitimes associées à l'exécution du travail, comme la diffusion administrative ou en classe (selon les taux en vigueur dans les universités d'une même région), l'aide à la recherche, la collecte de données, les honoraires des auteurs, et les frais de déplacement relatifs à l'exécution des recherches. Les frais de déplacement pour la présentation de la recherche à des conférences et à des ateliers organisés par le RCCMTC seront couverts séparément. Il serait possible de demander des sommes importantes pour des besoins précis et inhabituels (p. ex., réaliser une enquête, une vaste collecte de données ou une expérience en laboratoire) si ceux-ci sont justifiés. Dans tous les cas, il faudra fournir une brève justification du budget.

Les paiements sont normalement étalés comme suit : (i) sur présentation d'un plan préliminaire pour le travail, notamment les méthodes prévues, (ii) sur présentation d'une première version satisfaisante, et (iii) sur présentation d'une version finale satisfaisante.

Les propositions et les travaux seront tous examinés par des pairs. Des représentants d'universités évalueront la qualité des recherches proposées et leur éventuelle contribution au savoir. Des représentants de ministères du gouvernement du Canada évalueront la pertinence stratégique (selon la définition au sens large) des propositions et des travaux. Seules les propositions qui répondent aux deux critères – excellence sur le plan universitaire et pertinence stratégique – seront subventionnées.

Comme l'un des objectifs du RCCMTC consiste à assurer l'émergence d'une nouvelle génération de chercheurs s'intéressant à la politique du marché du travail, nous acceptons évidemment les propositions des nouveaux chercheurs. Quant aux chercheurs établis, on encourage également les propositions où des étudiants de deuxième ou troisième cycles ou de récents diplômés jouent un rôle important.

On invite également les chercheurs du gouvernement à soumettre des propositions, soit comme chercheurs principaux ou co-chercheurs. Ceux-ci ne sont toutefois pas admissibles à l'aide financière.

Comme il faut livrer des produits dans la première année du projet, il y a des échéances strictes à respecter. Nous vous prions de ne pas soumettre de proposition si vous ne pouvez pas respecter ces échéances, car cela pourrait nuire au financement futur, tant individuel que collectif, du projet.

Voici les échéances :

31 juillet 2006	Présentation des propositions
31 août 2006	Les chercheurs sont informés de la décision et reçoivent les commentaires de leurs pairs
31 octobre 2006	Plan préliminaire du travail
31 mars 2007	Soumission de la première version du travail
30 avril 2007	Transmission des commentaires sur la première version aux auteurs
Juin 2007	Conférence sur les politiques de soutien du revenu et l'emploi
Juillet 2007	Examen de la version finale par des pairs; fin des modifications au document de travail

Les propositions peuvent être brèves (3 ou 4 pages) et être présentées sous forme de plan de la recherche proposée. Les propositions et les documents de travail finals peuvent être rédigés en français ou en anglais. Les propositions doivent donner les motifs de l'étude, la situer dans la documentation pertinente et indiquer les failles de notre savoir qu'elle propose d'éliminer. Elles doivent également expliquer la pertinence des recherches proposées pour la politique publique. Enfin, elles doivent décrire les données à utiliser et la méthodologie proposée. Il faut y annexer le CV de tous les co-chercheurs.

Si la recherche proposée doit être exécutée dans un Centre de données de recherche (CDR), il faut savoir que les propositions dont le RCCMTC approuve le financement *ne seront pas* assujetties au processus de revue du CRSH, normalement obligatoire pour l'accès au CDR. Elles seront quand même examinées par Statistique Canada, dont le processus de revue porte sur deux aspects : (i) le besoin démontrable d'accès à des microdonnées confidentielles (la recherche proposée pourrait-elle être réalisée à l'aide des données publiques?) et (ii) la viabilité des méthodes à appliquer compte tenu des données à analyser (les données se prêtent-elles à la tâche?). Les chercheurs voulant utiliser des données conservées dans un CDR doivent également veiller à ce que leur proposition tienne compte de ces aspects.

Il se peut que l'on commande plus d'une recherche sur un sujet en particulier et qu'on n'en commande pas sur d'autres sujets. Les sujets proposés (énumérés dessous) peuvent également être combinés, et les chercheurs peuvent aussi en proposer d'autres. Un chercheur peut participer à plus d'un sujet et travailler dans différents domaines.

Les propositions doivent être envoyées à :

Katherine Meredith
Canadian Labour Market and Skills Researcher Network
Department of Economics
University of British Columbia
#997 – 1873 East Mall
Vancouver BC V6T 1Z1

Les propositions peuvent également être présentées par courriel à ine2@interchange.ubc.ca

Pour toute demande d'information sur ce projet de recherche :

David Green
Département d'économie
Université de la Colombie-Britannique
green@econ.ubc.ca

John Myles
Département de sociologie
Université de Toronto
john.myles@utoronto.ca

Demande de propositions de recherche sur les politiques de soutien du revenu et d'emploi

Le RCCMTC est à la recherche de propositions pour un projet sur l'interaction des politiques gouvernementales (tant actives que passives) de soutien du revenu avec les résultats d'emploi et de rémunération au Canada. Les trois domaines fondamentaux sont énumérés ci-dessous, mais nous acceptons les soumissions dans des domaines dérivés. Les propositions peuvent contenir des projets tout à fait nouveaux ou des compléments de recherches en cours. Les projets terminés, de même que les travaux de chercheurs étrangers visant à élargir notre connaissance des pratiques des autres pays, seront présentés à l'occasion d'une conférence en juin 2007.

Voici les principaux domaines :

- 1) Surcroît de rémunération et salaire minimum. Le récent budget et les documents antérieurs du gouvernement laissent entrevoir la possibilité que le gouvernement fédéral mette en œuvre un programme de surcroît de rémunération parallèle à celui des États-Unis (Earned Income Tax Credit) et du Royaume-Uni (Working Families Tax Credit). On dit parfois que les hausses du salaire minimum font concurrence aux régimes de surcroît de la rémunération, car on a l'impression qu'elles ont tendance à subventionner les emplois peu rémunérés. Cependant, il est possible qu'on considère ces deux options comme des politiques complémentaires, car les programmes de surcroît de la rémunération aident directement les pauvres qui travaillent et les hausses du salaire minimum font en sorte que les emplois ennuyeux en dehors du marché ont une valeur. Il faudrait également porter attention aux politiques de soutien des personnes sans emploi, qui ne peuvent pas bénéficier directement de ces politiques. Les projets dans ce domaine pourraient porter sur l'expansion de notre connaissance de l'influence de ces régimes sur le marché du travail au Canada. On peut s'appuyer, par exemple, sur l'expérience de la prestation fiscale pour enfants, de l'expérience du PAS et d'éléments des régimes provinciaux d'aide sociale, comme l'exemption de la rémunération. Les comparaisons directes avec l'expérience des autres pays se révéleraient probablement utiles.
- 2) Politiques actives du marché du travail. Quel est le rôle de la formation et des autres programmes actifs du marché du travail dans le soutien du revenu? Avons-nous besoin d'interventions très coûteuses pour obtenir des résultats? Où devrions-nous cibler nos efforts de formation – sur les travailleurs peu spécialisés ou sur les travailleurs hautement spécialisés au départ? Pour des raisons d'équité, on aurait tendance à opter pour les travailleurs peu spécialisés, mais les études montrent généralement que la formation des personnes déjà spécialisées offre de meilleurs résultats. Encore une fois, bien que le principal intérêt soit le marché du travail du Canada, il se peut que des comparaisons internationales se révèlent utiles.
- 3) Transition de l'aide sociale au monde du travail. Le Canada a observé une chute spectaculaire du pourcentage de la population ayant recours à l'aide sociale à la

fin des années 90. Cela s'est-il produit en raison des programmes de rentabilisation du travail des régimes provinciaux d'aide sociale ou à cause des améliorations générales apportées au marché du travail? Quelles leçons devons-nous tirer des réformes des régimes provinciaux d'aide sociale mises en place dans les années 90? Quelles sont les autres solutions possibles pour encourager la transition vers l'emploi (p. ex., quelle est l'efficacité relative des politiques de garde d'enfants)? Quel est le rôle des autres programmes de soutien du revenu, comme l'assurance-emploi, l'indemnisation des accidentés du travail et les programmes de soutien des personnes handicapées dans le retour au travail? Quelle est l'expérience des autres pays et comment celle-ci peut-elle informer nos choix pour le Canada?

Pour élaborer davantage sur les enjeux pouvant faire l'objet de recherches dans ce domaine, vous pouvez consulter les documents suivants : Plan relatif à la recherche en matière de politiques et aux enquêtes de RHDSC (novembre 2005) et Priorités à moyen terme de recherche en politiques de RHDS (mars 2006).